

Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international : Yannick MORIN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Fonds européens : Bilan et perspectives »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce dossier du Conseil régional « Fonds européens : bilan et perspective » aborde la négociation du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour 2028-2034, dans un contexte de tensions géopolitiques et de besoins accrus en investissements pour la transition écologique et numérique. Le bordereau se concentre plus spécifiquement sur les financements gérés actuellement par le Conseil régional, qui concernent l'agriculture (FEADER), la pêche (FEAMPA), la formation (FSE+) et la cohésion territoriale (FEDER). Le Conseil régional soutient la préservation d'un budget européen qui dispose de moyens conséquents pour maintenir et même amplifier les politiques en matière agricole, halieutique, de cohésion ou encore de mobilité en faveur des jeunes, malgré les contraintes dues au remboursement de l'emprunt pour la relance post-COVID et à la contribution à niveau constant des États membres. La Région Bretagne demande également une gestion décentralisée des fonds européens dont elle est autorité de gestion depuis 2014. Enfin, elle soutient un système de gestion réellement simplifié. Dans ce bordereau, le Conseil régional rappelle et met en avant la bonne gestion des fonds européens par la Bretagne, avec des financements intégralement utilisés et une qualité de gestion reconnue.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER rejoint l'analyse du Conseil régional concernant le contexte géopolitique dans lequel s'inscrit la négociation du cadre financier pluriannuel des fonds européens. Il soutient ainsi la demande d'un budget fort pour maintenir des politiques de cohésion, de formation, agricole, et de pêche robustes, essentielles pour réduire les déséquilibres territoriaux et soutenir la transition climatique et énergétique. Les fonds européens apportent une participation particulièrement importante au financement des projets en région Bretagne (près d'un milliard d'euros entre 2021 et 2027), leur diminution impacterait fortement le développement régional. Pour cela, le CESER partage le constat du Conseil régional qu'il n'y a pas d'autre possibilité que de s'accorder sur la création de nouvelles ressources propres, pour consolider les recettes du budget européen et éviter que le remboursement de l'emprunt post-COVID et les nouvelles priorités européennes ne compromettent ces politiques.

Le CESER partage l'importance de maintenir la régionalisation des différents fonds, pour pouvoir développer des réponses cohérentes à l'échelle européenne et nationale, et adaptées aux besoins des territoires régionaux et locaux. Il défend ainsi une approche de subsidiarité, permettant aux régions de gérer les fonds selon les enjeux et besoins spécifiques du territoire. Pour le CESER, la gestion des fonds structurels par les Régions françaises depuis 2014 se révèle positive et doit donc être maintenue. Le CESER préconise la collaboration entre les Conseils régionaux et les acteurs locaux pour une gouvernance efficace et adaptée des financements européens. En ce sens, il partage la position de mise en garde du Conseil régional contre une centralisation excessive qui pourrait nuire à l'adaptation régionale des fonds.

Le CESER partage le besoin de simplifier l'accès aux fonds européens, notamment pour les petites et moyennes entreprises et les associations. Il propose la mise en place d'un dispositif de "droit à l'erreur" pour les demandeurs de financement s'étant trompés mais étant éligible et de bonne foi, vu la complexité des procédures.

Enfin, en raison des particularités de la politique agricole commune et de la politique commune des pêches, ainsi que de leur importance dans le développement économique régional, pour assurer une durabilité des systèmes agricoles et halieutiques, et pour favoriser de bonnes conditions de travail, le CESER appelle à maintenir des budgets spécifiques pour la PAC et pour la pêche et l'aquaculture, au sein de programmes dédiés. Il s'inquiète de la priorisation formulée dans le bordereau sur le budget en faveur de l'agriculture, devant celui de la pêche puis celui

de la politique de cohésion. Il souhaiterait qu'un équilibre soit maintenu entre l'ensemble des politiques en cas de baisse du budget européen, le CESER rappelant l'importance pour l'avenir du territoire et de l'Europe de la formation et de la cohésion, au même titre que l'agriculture, la pêche et l'aquaculture. Il est important que les fonds européens continuent d'irriguer l'ensemble des territoires et du tissu économique et social (entreprises, collectivités et associations).

En conclusion, le CESER soutient la démarche d'anticipation du Conseil régional avec ce bordereau qui analyse les implications des propositions de modification du budget européen et de son fonctionnement pour le post-2027, et défend les intérêts de la Bretagne au niveau européen.

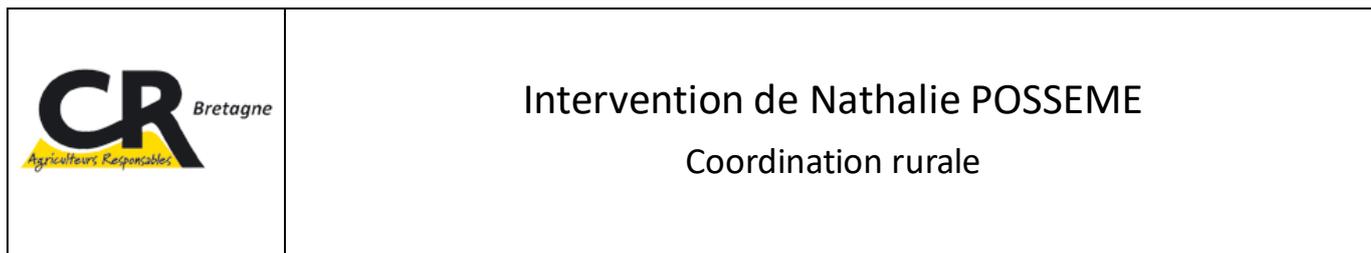
Dans ce même objectif, le CESER de Bretagne propose lors de cette même session un vœu pour le maintien du budget et de la régionalisation des fonds européens, qui détaille sa position et auquel il renvoie.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Fonds européens : Bilan et perspectives »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (CGT-FO : Céline BONY, Eric LE COURTOIS, Fabrice LERESTIF, Pierrick SIMON, Anita THOMAS)

Adopté à l'unanimité



Redonner la priorité aux agriculteurs : pour une réorientation équitable des aides publiques

La Coordination Rurale tient à alerter sur la nécessité de recentrer les politiques de soutien agricole autour de leur finalité première : soutenir celles et ceux qui produisent l'alimentation de notre pays.

Trop souvent, les aides publiques destinées à l'agriculture sont diluées dans des dispositifs annexes ou orientées vers des structures éloignées du terrain : associations, collectivités, organismes tiers. Nous demandons transparence et clarification : quelle est la part réelle des aides qui revient directement aux agriculteurs, actifs sur le terrain, et non à des structures intermédiaires ? Cette question n'est pas secondaire : elle conditionne l'efficacité des politiques agricoles et la pérennité de nos exploitations.

Nous insistons sur l'urgence de redéfinir la notion d'"actif agricole", afin de s'assurer que les soutiens publics bénéficient bien à ceux qui vivent réellement de l'agriculture, et non à des profils opportunistes ou des structures spéculatives. Cette clarification est indispensable pour garantir une juste répartition des aides et préserver la vocation nourricière de notre agriculture.

Le maillon agricole est aujourd'hui stratégique pour l'économie de nos territoires, notamment dans une région où l'agriculture reste un moteur d'emploi, d'aménagement et de vitalité locale. Soutenir les agriculteurs, ce n'est pas seulement préserver des exploitations, c'est défendre un projet de société fondé sur la proximité, la qualité et la souveraineté alimentaire.

L'installation et la transmission des fermes doivent devenir des priorités absolues. Chaque exploitation qui disparaît est une perte pour l'emploi local, pour la production agricole et pour l'équilibre de nos territoires. Il est essentiel de mettre en place des conditions solides pour favoriser l'entrée dans le métier tout en assurant un relais générationnel digne. Cela passe par une meilleure répartition des soutiens, un accompagnement administratif renforcé, et une valorisation concrète du métier.

Nous appelons donc à une priorisation claire des agriculteurs dans l'attribution des aides publiques. Les exploitants doivent être les premiers bénéficiaires, avant les structures d'accompagnement, les collectivités ou les associations. Il ne s'agit pas de nier le rôle complémentaire de certains acteurs, mais de rappeler que sans agriculteurs, il n'y a pas d'agriculture.

La Coordination Rurale demande une réorientation des aides agricoles vers ceux qui travaillent la terre et nourrissent la population. Prioriser les exploitants, c'est faire un choix de cohérence, de justice et de responsabilité.